



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pau, le 8 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

– COVID-19 – Soutien à la population confinée

La mise en place depuis le 17 mars du confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de Covid-19, peut malheureusement constituer un terreau favorable à la détresse psychologique, à l'accentuation de l'isolement de personnes déjà vulnérables, aux violences conjugales et intrafamiliales: la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir.

Aussi, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle les dispositifs mis en place dans le département.

S'agissant de l'isolement des personnes :

À la demande conjointe du Préfet et du président du Conseil départemental, les maires ont activé leur plan d'alerte et d'urgence, régulièrement déclenché lors des épisodes de canicule (obligation de recensement des personnes vulnérables et/ou isolées et de prise de contact). Il est donc conseillé aux personnes isolées si elles n'ont pas été d'ores et déjà contactées par les services municipaux de se rapprocher de leur mairie (près de 400 communes tiennent le registre et plus de 350 en assurent un suivi).

Les bénévoles de SOS Amitié restent également mobilisés, 24h/24, 7j/7 (appel gratuit, anonyme et confidentiel) : 05 59 02 02 52.

S'agissant du soutien médico-psychologique :

Deux postes d'urgence médico-psychologique (PUMP) ont été mis en place par les centres hospitaliers. Il s'agit de cellules d'écoute et de soutien :

- PUMP du CH des Pyrénées : tel 05 59 80 95 69 / mail : surveillance.generale@chpyr.fr (ouverture de 10h à 17h)
- PUMP du CH de la Côte basque : tel 05 59 44 41 30 / mail secr.sasacor@ch-cotebasque.fr (ouverture de 10h à 17h)

Ces cellules départementales viennent compléter **le numéro vert national 0 800 130 000** (24h/24 et 7j/7) qui peut orienter les personnes vers une prise en charge médico-psychologique en lien avec la Croix-Rouge et le réseau national de l'urgence médico-psychologique.

S'agissant des violences conjugales et intrafamiliales :

- **Le numéro d'urgence 17** : les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées dans cette lutte contre les violences intrafamiliales. Il convient de rappeler que pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il faut contacter les services de première urgence : le 17 est à disposition des victimes, de même que **le 114 pour les personnes ne pouvant parler (alerte SMS)**. Les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112), les pompiers (18 ou 112) ou le Samu (15) restent mobilisés pour les situations d'urgence.
- **Le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de toute formes de violences ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels concernés : le 3919 #Réagir3919.** Il est disponible 7j/7 : du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi/dimanche de 9h à 18h. **Pendant la période de confinement, les horaires indiqués sont de 9h à 19h, du lundi au samedi.**

- La plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> de signalement des violences sexuelles et sexistes qui reste active 24h/24, 7j/7 et permet de dialoguer avec les forces de l'ordre formées à ces violences, de manière anonyme et sécurisée.
- Des structures locales d'accueil, d'écoute et d'orientation qui peuvent directement répondre aux appels téléphoniques et/ou prendre contact avec toute personne ayant laissé un message vocal ou e-mail :

Association Du côté des Femmes	Site Internet www.ducotedesfemmes64.fr Tel : 05 59 06 87 70 / Mail : ducotedesfemmes@wanadoo.fr
Association Atherbea	Tel : 05 59 46 40 86 / Mail : laevc@atherbea.fr
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Site Internet www.infofemmes.com Tel : 09 50 26 54 47 ou 06 37 95 78 22 / mail cidffpyreneesatlantiques@gmail.com
Le planning familial	Tel : 05 59 27 88 43 / 09 83 86 73 06 (Pays basque) Mail : planningfamilial64@gmail.com
Association d'aide aux victimes	APAVIM à Pau : 05 59 27 91 23 / Mail apavim@wanadoo.fr ACJPB à Bayonne 05 59 45 93 / Mail acjpb64@orange.fr

- Le parc d'hébergement d'urgence géré par les associations Atherbéa (17 places) et Du côté des femmes (Béarn – 18 places). Très récemment, ces capacités ont été augmentées de + 9 places pour l'association Atherbéa et 4 nouvelles places pour l'association Du côté des femmes (en cours de mise en place). Ce parc est complété au besoin par le dispositif d'hébergement d'urgence du 115.

À ces dispositifs s'ajoutent les mesures prises par le Parquet en matière notamment de traitement des affaires de violences conjugales (audiences de comparution immédiates, prononcé des ordonnances de protection notamment), traitement des contentieux urgents, ou encore déploiement du téléphone grave danger (TGD).

S'agissant de l'enfance en danger

- **Le numéro d'urgence pour l'enfance en danger, le 119**, continue à être joignable 24h/24 et 7j/7.

On peut composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence commise sur un enfant, quelle que soit sa nature. Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique ; La cellule de recueil d'informations préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental reste également active, en semaine de 8h30 à 17h30, au 05.59.11.42.45 et/ou par mail : cded@le64.fr

- **Les associations de protection de l'enfance** restent également, plus que jamais, à l'écoute pour fournir des conseils ou des orientations vers des services compétents, notamment :

- la voix de l'enfant : 01 56 96 03 00
- l'enfant bleu – enfants maltraités : 01 56 56 62 62
- Colosse aux pieds d'argile : 07 50 85 47 10
- Stop maltraitance / Enfance et partage : 0 800 05 1234

